



La lutte des ouvriers agricoles algériens au temps du Front populaire (1936 – 1938).

The struggle of the Algerian farm labourers in the time of the popular Front (1936 - 1938)

Mahmoud AIT MEDDOUR (*)

Université bejaia; Algérie

mahmoud.aitmeddour@univ-bejaia.dz

Date de réception : 24/06/2020

Date d'acceptation : 10/07/2020

Date de publication : 30/09/2020

Résumé :

Les paysans et les ouvriers étaient les plus touchés par la colonisation de peuplement. Éparpillés à travers les champs, loin des influences syndicales, ils étaient soumis au double dictat de l'administration coloniale et des propriétaires terriens (colons et Algériens.)

L'arrivée du Front populaire au pouvoir en France en 1936, va changer la donne. Les actions de mobilisation initiées par les émigrés, par les centrales syndicales à l'instar de la CGT et par les partis de gauche vont propulser ces ouvriers vers un mouvement gréviste sans précédent et qui avait pris dans certains cas un caractère insurrectionnel. Au prix de grands sacrifices, les ouvriers agricoles avaient obtenus quelques réformes et acquies, mais vite abandonnés après la chute du Front populaire.

Mots-clés :

Algérie, ouvriers agricoles, syndicat, grèves, Front populaire.

Abstract :

The peasants and workers were the most affected by the settlement colonization. Scattered across their fields far from syndical influences, they were subjugated to the double dictate of the colonial administration and land owners (colonists and Algerians). However, the data will change when the Popular Front took power in France in 1936. The mobilisation actions initiated by the immigrants, by syndical centrals namely CGT and the left wing political parties will boost these workers towards an unprecedented strike movement, which took in certain cases an insurrectional character. The price paid by the farm-labourers to gain some reforms was too heavy and costly but, unluckily, were fast abandoned after the fall of the Popular Front.

Keywords:

Auteur correspondant : Mahmoud AIT MEDDOUR : mahmoud.aitmeddour@univ-bejaia.dz



Algeria, The peasants and workers, syndicate, strike movement, Popular Front.

1. Introduction:

Considérée comme une colonie de peuplement. L'Algérie avait connu depuis le début de l'occupation française des formes d'exploitation et de répression violentes. Les dépossession ont engendré une classe ouvrière « indigène » affaiblie par le poids de la misère. Longtemps interdits d'adhésion aux syndicats à cause de la loi « d'indigénat », les ouvriers des secteurs commercial et industriel, avaient pu quand même participer aux actions revendicatives au côté de leurs collègues européens au sein des centrales métropolitaines, ce qui était difficile à admettre ou à réaliser dans les centres agricoles, où on trouve des ouvriers éparpillés et désunis et réprimés par les colons.

L'arrivée de la gauche au pouvoir en France sous l'égide du Front populaire, va changer la donne et constituer un tournant important dans l'histoire du syndicalisme en Algérie.

Notre sujet portera sur la lutte des paysans et des ouvriers agricoles qui avaient mené des combats douloureux pour un minimum vital. Un sujet qui n'a pas été suffisamment traité avec soin par les différentes études ou qui avaient été considéré comme marginal en dépit de la gravité des luttes et des sacrifices et des violences infligées à ses acteurs qui luttait contre toutes les formes d'exploitation coloniale et pour l'émancipation de peuple algérien et sa libération du joug colonial. Nous allons également tenter de connaître les véritables préoccupations des travailleurs agricoles, l'intention accordée par les différentes organisations syndicales à leur sort, et comment ont-ils perçu cette forme de lutte dans laquelle ils se trouvaient côte à côte avec leurs collègues européens qui étaient aussi leurs ennemis, et quel était le but des diverses organisations de gauche dans ses desseins à mobiliser et à organiser ces travailleurs ?

2. Le processus de formation d'une classe ouvrière dans les milieux agricoles :

À la veille de l'occupation française de l'Algérie, environ 95 % de la population algérienne vivait dans les zones rurales. Trois systèmes de relations du travail étaient en vigueur : l'entreprise



familiale, l'entraide (*Touisa*) et les métayers (*Les Khémes*¹) et qui représentaient en 1830 près de 1/5 des chefs de familles². Mais les expropriations et expulsions pratiquées par la France ont conduit à l'appauvrissement du peuple algérien, qui est devenu un simple ouvrier après qu'il était le propriétaire de la terre au cours du XIX^e siècle³.

Après l'achèvement de processus d'occupation des meilleures terres de l'Algérie, la France s'est retrouvée incapable de garantir la main d'œuvre nécessaire à toutes les activités agricoles. Devant le nombre croissant de propriétaires français des terres confisquées et qui leur avaient été cédées gratuitement dans le cadre de la colonisation par une paysannerie parcellaire, puis qui leur avaient été vendues au temps de la politique des sociétés à capitaux.

Au début, les premiers colons, labouraient et effectuaient eux-mêmes tous les travaux de remise en état de leur propre terres, mais les nouvelles circonstances et l'élargissement de leurs propriétés, les contraint à faire appel à la main d'œuvre militaire, aux émigrés et aux prisonniers, surtout au temps des grands travaux agricoles.

La main d'œuvre militaire avait été la première main d'œuvre libre mise à la disposition des colons. L'armée avait formé un véritable réservoir de main-d'œuvre pendant une longue période en dépit de ses effets néfastes sur ses performances militaires⁴. En plus de la main-d'œuvre militaire, des immigrants en provenance des pays du Maghreb et de l'Europe avaient été embauchés. Le recrutement des prisonniers représentait un modèle d'exploitation de la main-d'œuvre locale afin de couvrir le déficit enregistré. L'administration coloniale avait depuis le début de l'occupation jusqu'à la fin du XIX^e siècle, mis les détenus des établissements pénitenciers à la disposition des colons pour effectuer les diverses activités agricoles.

En général, le processus de transformation des paysans en couche prolétarienne était à la hausse en raison de prêts usuraires avec taux d'intérêt élevés qui avaient accéléré le rythme de leur faillite. Sur ce, Martin a dit que : « En 1862, un Juif de Mostaganem a obtenu un taux d'intérêt estimé à 600% pour les prêts d'orge attribués aux douars de Djebabla⁵ ».



La dépossession progressive des paysans de leurs terres, avait vite eu des conséquences désastreuses sur les populations rurales. La superficie totale des terres occupées par les « indigènes » en 1954 était évaluée à 40 milles hectares sur les 401 milles hectares existants, ce qui veut dire que plus de 8 millions d' « indigènes » n'avaient en leur possession qu'un dixième des terres, alors que les 800 milles colons avaient en leur possession 9 sur 10 des terres⁶.

En parlant justement de la situation de secteur agricole, nous aborderons la situation des petits paysans qui se transforment le plus souvent en ouvriers agricoles d'une façon provisoire ou définitive. Les rapports officiels de l'administration coloniale indiquent dans certains cas une abondance de la production⁷, mais cette abondance n'était pas toujours synonyme de l'amélioration des conditions de vie des indigènes et en particulier les petits agriculteurs, dont les souffrances débutent par des entraves rencontrées lors de la vente de leurs produits agricoles. Durant les saisons de récolte, ces malheureux petits agriculteurs n'arrivaient pas à vendre leurs produits selon les tarifs officiels et deviennent des proies aux courtiers qui leur proposaient des prix de ventes très bas. À titre d'exemple, le prix d'un quintal de blé était fixé à 60 francs, mais ce prix était baissé à 55 francs à cause des pénuries de sacs et les difficultés de transport. À court d'argent, les petits paysans étaient forcés de ne pas attendre la reprise de l'activité des comités d'achat et de vendre une partie de leurs produits à des courtiers et à des prix qui ne représentent pas la plupart du temps les coûts de la production. Aux difficultés liées à la commercialisation, les paysans sont confrontés aux souffrances liées au paiement des impôts, car obligés d'effectuer de longs et coûteux déplacements pour atteindre les lieux des receveurs d'impôts.

L'Algérie été étroitement liée à la France dans le domaine économique, et 80 % de ses échanges commerciaux étaient effectués avec elle entre les deux guerres mondiales⁸. Donc, Il était tout à fait évident qu'elle soit très vite affectée par toutes les nouvelles situations traversées par la France, en particulier les situations mauvaises. La période allant de 1918 à 1929, avait connu une succession de mauvaises récoltes : la production de blé avait chuté aux environs de



trois millions de quintaux en 1920, alors qu'elle avait été d'environ sept millions de quintaux en 1918, moins de trois millions de quintaux d'orge en 1920 après avoir été environ sept millions et demi de quintaux en 1918, le cheptel est passé de huit millions de têtes en 1919 à environ 3,3 millions de têtes en 1927 seulement. Les conséquences inévitables de cette régression ne tarderont pas à se manifester : des milliers de petits paysans qui n'arrivaient plus à subvenir à leur besoins deviennent des ouvriers agricoles d'où l'augmentation de leur nombre et qui avait atteint 711 milles en 1930 en plus des 460 milles *Khammès*. Cette crise avait eu des répercussions sur la situation sociale en milieu rural ; une misère croissante, chômage et caractère saisonnier et irrégulier du travail, et régression des salaires à des niveaux très bas.

En présentant la situation des travailleurs du secteur agricole, nous nous trouvons obligés de parler des travailleurs du secteur minier, dont une grande partie sont des petits paysans qui étaient en rotation permanente entre leurs champs et les mines⁹. Dans toutes les mines, les administrateurs, les ingénieurs, les agents de surveillance et le personnel du bureau étaient tous des Européens, tandis que les travailleurs de surface et de fond étaient des Algériens avec un petit nombre d'Européens. Parmi ces travailleurs algériens, il était fréquent de trouver des femmes et des enfants contraints d'effectuer un travail manuel et pénible dans toutes les mines algériennes restées loin de la machination jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale, vu que les colons avaient en leur possession une main d'œuvre docile pas chère¹⁰.

Les effets de la crise économique mondiale de 1929, apparaîtront visiblement sur les paysans algériens depuis le début de l'année 1933. Parmi les effets, une pauvreté extrême qui avait touché une grande partie de la population. Selon le journal la Défense, « Près de cinq milles familles ou environ 40 milles personnes étaient sur le point d'être dépouillées de leurs biens »¹¹. Alors que le journal La Voix Indigène avait écrit en date du 25 Janvier 1934 au sujet de la population rurale :



«Des gens habillés en vêtements déchirés et sales, et qui marchent pieds nus, dans la boue et sur la neige, qui dorment à même le sol et qui remplissent les rues avec des cadavres et qui font propager sur leur chemin des épidémies mortelles »¹².

Ajouté à cela, une baisse étonnante des salaires par rapport à l'augmentation du nombre d'heures de travail des « indigènes¹³ ». Il y avait également la baisse des prix des céréales et du bétail et des terres destinées à la culture céréalière, qui avait précipité la faillite de milliers de petits agriculteurs. Ce qui a obligé beaucoup d'entre eux à avoir recours aux prêts usuraires. Leur situation est devenue plus complexe, car forcés de payer les dettes et leurs intérêts et les charges d'exploitation et les charges de leur vie domestique. Ce qui dépasse de loin le rendement de leurs terres. Tout cela, avait obligé des milliers de paysans à abandonner leurs terres pour devenir des salariés, ce qui a augmenté le taux de chômage en raison des déséquilibres économiques créés par le colonialisme. Gallissot a dit :

« Dans les trois pays du *Maghreb* (l'Algérie la Tunisie et le Maroc), le colonialisme a provoqué de façons différentes et à des degrés divers mais dangereux, la création de déséquilibres économiques profonds et qui sont constaté par le manque de travail¹⁴».

Ce chômage a conduit aussi à l'exode rural, qui a provoqué l'étouffement des centres urbains où vivaient les milliers de chômeurs des secteurs d'industrie et du transport dans une misère extrême.

Après tout ce qui s'ensuit, on constate que la France coloniale avait assez contribué à l'appauvrissement du peuple algérien malgré les progrès économiques réalisés¹⁵.

3. Les salaires des ouvriers de secteur agricole

Les salaires des ouvriers algériens du secteur agricole varient selon les périodes et les régions. Ils sont en tout cas nettement très bas par rapport aux salaires des travailleurs européens qui effectuent un travail similaire si on parle des grilles de salaire officielles. Mais si on parle de salaires imposés sur le terrain par les colons, avec la connivence de l'administration coloniale, la réalité est tout autre.



Les statistiques officielles de 1930 indiquent que le salaire journalier moyen d'un Français varie entre 20 et 40 francs et entre 20 et 35 francs pour les travailleurs étrangers, et entre 10 et 13 francs pour les travailleurs algériens, mais les salaires qui sont appliqués réellement sont très bas, parce que les colons les fixent selon leurs caprices. Les salaires avaient été déterminés d'une façon unilatérale sans la participation des travailleurs ou même des autorités. Pis encore, les colons interviennent même auprès des administrations publiques pour les obliger à adopter les mêmes salaires adoptés par les colons pour faire face à la fuite des ouvriers vers le secteur public

Le secteur agricole avait connu des périodes de baisse de salaires qui ont nuit considérablement au pouvoir d'achat des ouvriers de ce secteur. On s'aperçoit clairement de cette baisse, en comparant les salaires entre 1930 et 1935 dans les trois départements d'Algérie. En 1930, le salaire journalier dans le département d'Alger varie entre 10,25 et 18,50 francs, entre 07 et 12 francs dans le département d'Oran et entre 10 à 18 dans celui de Constantine. Ils ont subi une nette régression en 1935 pour varier entre 05 à 12,25 francs à Alger, entre 04 à 09 francs à Oran et entre 04 à 12 francs à Constantine. Nous devons noter ici que les journaux français n'ont jamais essayé de cacher cette triste vérité. Par exemple, on cite l'article publié par le journal L'Echo d'Alger qui comprend un rapport fait par la fédération des producteurs de vigne. Le journal El Ikdam, a reproduit le même article dans ses colonnes où il a été écrit :

« Cette année et en raison du nombre impressionnant de tailleurs de vigne, et à cause du manque de matériaux de base dans le pays, les salaires sont compris entre 3 et 6 francs pour 12 heures de travail par jour »¹⁶.

Pis encore, le même rapport mentionne que : « Beaucoup d'ouvriers épuisés par la faim, ont été employés pour 1 kg de pain par jour »¹⁷. Les révélations du précédent rapport se croisent avec les résultats de l'enquête menée par le journal Algérie Ouvrière. Celui-ci, a été publié en novembre 1935, où c'était mentionné :

« Les salaires dans la région de Thenia (Ex. Minerville), se situaient entre 08 et 10 francs dans les fermes de vignes, et de



nombreux habitants de Ain El Hammam (ex. Michelet), ont émigré leur région¹⁸ ».

Cette situation n'est malheureusement pas exclusive à l'Algérie, car la Tunisie et le Maroc s'y trouvaient également. Albert Ayache en parlant des grèves de 1936 au Maroc avait dit :

«Les habitants des douars vivaient généralement avec un salaire journalier qui ne dépassait pas la moyenne de trois francs par famille, alors que le prix du loyer était très élevé (entre 9 et 20 francs par mois), et les prix des marchandises beaucoup plus élevés dans les douars que dans les villes en raison des coûts de transport¹⁹ ».

4. La lutte syndicale au sein du secteur agricole :

Le syndicat était présent en Algérie bien avant la promulgation de la loi du 21 Mars 1884, qui permet la création d'associations professionnelles qui est le produit de l'école française²⁰. Donc, nous pouvons dire que la loi du 21 Mars 1884 n'est venue que pour approuver un fait existant quoique pour un nombre très limité d'ouvriers. Mais on doit aussi noter que la loi de 1884 avait exclu les Algériens de l'activité syndicale car le code d'indigénat de 1881 ne leur confère nullement pas le statut de citoyen²¹.

Les premiers syndicats de secteur agricole ne rassemblaient pas uniquement les ouvriers agricoles, mais on trouva en leur sein également les patrons (les propriétaires terriens). Par exemple, l'association professionnelle d'agriculture et de producteurs de vigne de Bône (Annaba actuellement), créée par la loi du 21 Mars 1884, comprenait les propriétaires fonciers, les agriculteurs et les ouvriers agricoles ainsi que les industriels et les commerçants qui achètent et vendent les produits agricoles²². D'une autre part, on voit d'autres syndicats créés en vertu de la même loi, et qui considéraient les membres qui ne sont pas des colons, des industriels ou des commerçants comme étant des membres honoraires non actifs, à l'instar du Syndicat des colons d'Akbou et le Syndicat des producteurs d'huile d'olive de la Kabylie²³. Ces syndicats ne pouvaient être considérés en tant que tels selon le sens actuel des syndicats, mais s'apparentent beaucoup plus à des associations vu leurs objectifs visant en premier lieu à défendre les intérêts économiques des



adhérents et l'échange des informations et des expériences pour le développement de leurs activités, comme le stipule par exemple le syndicat agricole et viticole de Jemmapes²⁴.

La nature de la lutte syndicale des ouvriers ruraux et ceux de secteur agricole n'avait pas été la même dans toutes les périodes en raison de changements des circonstances.

Aux débuts de l'action syndicale en Algérie, les luttes revendicatives ne se limitaient pas aux travailleurs urbains, mais touchaient également les travailleurs du secteur agricole bien qu'ils échappaient à l'influence syndicale. Dans un rapport sur la situation des indigènes au mois de juin 1919, il a été indiqué :

« Bien que la masse continue à échapper à l'emprise syndicale, on signale de divers cotés une entente entre les journaliers et les ouvriers agricoles pour obtenir un relèvement des salaires. Mais ces revendications n'ont aucune signification politique » et elles n'ont pu paraître inopportunes qu'en raison de l'urgence de procéder aux moissons²⁵».

La non pénétration des milieux ruraux par les organisations syndicales, ne peut être nullement expliqué par l'absence d'une conscience dans les milieux des ouvriers agricoles, mais elle est due à un ensemble de raisons objectives qu'on peut résumer dans les points suivants : Dispersion à travers les champs, présence de différents types de travail (saisonnier, journalier et khémassat), cruauté des colons, les animosités entre les douars, les archs et les femmes qui rendent difficile toute action syndicale commune et enfin la nature même de la colonisation française de l'Algérie qui a donné lieu à deux classes ouvrières. Djeghloul disait :

« Si la solidarité de classe peut unir l'ensemble de la classe ouvrière dans les luttes revendicatives, cette homogénéité de désagrège quand la question est posée en termes politiques nationaux²⁶».

Mais, il est utile de préciser que les rapports officiels indiquaient que cette faiblesse syndicale dans le milieu rural ne se limitait pas à l'Algérie, car elle concernait aussi les compagnes françaises, d'après



un rapport sur la situation politique et administrative des indigènes du mois de novembre 1922²⁷.

L'arrivée du Front populaire au pouvoir en France et la tenue du Congrès musulman en 1936, suivi d'un large mouvement gréviste sans précédent qui avait touché tous les secteurs, et qui s'était propagé vers les campagnes avait surpris les autorités coloniales qui avaient craint qu'il se transforme en mouvement insurrectionnel à l'image de celui de 1871. D'après les rapports officiels, cette propagation aurait été le résultat de l'action conduite par les communistes dans l'objectif avait été de mobiliser le plus de travailleurs pour adhérer à la CGT, à l'exemple des ouvriers agricole de la région d'El Mohammédia très influencée par les idées communistes²⁸. Pour exclure l'idée d'une prise de consciences ouvrière en milieu rural, certains rapports officiels expliquent ce large mouvement de protestation par les actions d'intimidations exercées par les militants communistes ; dans une lettre adressée par le préfet d'Alger au gouverneur général en juillet 1936, il lui a expliqué les raisons de cette large mobilisation en disant :

« Ajoutant à cela qu'une propagande a été faite pendant deux mois surtout dans les centres agricoles pour démontrer à l'indigène qu'il devra se mettre en grève, que l'autorité et les forces de police les (le) protégeront et que ceux qui voudraient travailler seraient l'objet de poursuites allant jusqu'à l'emprisonnement²⁹».

Les mêmes rapports indiquent que la majorité des indigènes ignoraient totalement les dimensions du mouvement de grève et de la lutte syndicale, et qu'ils n'ont rejoint ce mouvement que par imitation à leurs concitoyens ou par peur des autorités coloniales. Dans ce sens, le sous-préfet de l'arrondissement de Tizi-Ouzou a noté que :

« Dans l'ensemble, les indigènes de nos régions ne comprennent pas les dimensions de mouvement gréviste et de la lutte syndicale, et ne peuvent pas distinguer entre les histoires qui leur parviennent³⁰».

En suivant les différentes déclarations, rapports et correspondances, on conclut que les autorités coloniales avaient été hantées par les grèves du secteur agricole plus que par celui des autres secteurs en milieu urbain pour une raison fondamentale : crainte de se



transformer en mouvement insurrectionnel à l'image de celui de 1871 et qui menacera la souveraineté française en Afrique du Nord. Dans une lettre adressée par le préfet d'Alger au ministre de l'intérieur le 22 juillet 1936, il lui avait expliqué clairement les raisons de cette crainte :

«L'élément indigène, s'il paraît calme pour le moment dans la pensée que les réformes proposées vont bouleverser sa condition, observe avec une grande attention tout ce qui passe en France et ne manquerait pas de profiter des difficultés intérieures pour exiger des satisfactions susceptibles d'annihiler désormais la souveraineté française en Afrique du Nord³¹ »

Certainement, nul ne peut exclure l'effet de cette propagande parmi les ouvriers indigènes surtout dans les zones rurales, en raison de la difficulté de compréhension des dimensions du mouvement syndical et de l'importance des grèves. Mais d'une autre part, nul ne doit aussi nier que ces mêmes ouvriers ont pu organiser des mouvements de grève qui ont démontré un niveau élevé de conscience syndicale qu'on peut constater dans la qualité des pétitions déposées. On ne doit pas également nier le fait que la propagande organisée parmi les ouvriers indigènes a dépassé dans certaines périodes la dimension syndicale et sociale vers des dimensions anti-colonialistes, et avaient sérieusement inquiété les colons et les autorités. Le préfet d'Alger a indiqué dans une lettre adressée au ministre de l'intérieur le 22 juillet 1936 :

« Si nous ajoutons que les meneurs indigènes sont pour la plus part connus comme des propagandistes anti-français, il ne faut point s'étonner de l'affolement qui s'est propagé chez les colons³²»

Certaines de ces grèves, selon les rapports de police, ont pris des caractères insurrectionnels, car accompagnées par des actes de violence et de destruction des biens. Mais les abus les plus graves qui ont été enregistrés pendant les grèves, avaient été les dépassements des colons et des forces de sécurité qui ont eu recours à l'utilisation de balles réelles pour faire face aux grévistes. Ceci avait donné lieu à de nombreuses victimes. Le mouvement gréviste dans le secteur agricole a continué avec plus d'intensité au cours de l'été 1936, au moment où tous les autres secteurs ont connu une baisse d'intensité. Cette



effervescence des luttes dans les milieux agricoles, peut-être en raison de la campagne de sensibilisation conduite par les militants syndicaux.

Au cours de l'été 1936, Le mouvement revendicatif a largement reculé dans les différents secteurs à l'exception du secteur agricole qui connaissait une intensité. Ce qui a caractérisé le plus les grèves agricoles, c'est leur déclenchement au moment des vendanges et des moissons pour une revendication fondamentale : L'application des nouvelles grilles de salaires décidées par les différents départements et violemment contestée par les propriétaires des terres. Dans de nombreuses régions de l'Algérie, les colons ont fait face violemment à toutes les formes de mobilisation. Les rapports de police ont indiqué par exemple, que les colons ont ouvert le feu sur les grévistes qui ont visité des fermes dans la région de Mostaganem³³.

L'année 1936 passée, l'Algérie avait fait face à de nouvelles circonstances marquées par la recrudescence du pouvoir fasciste représenté par le Parti populaire français et le Parti socialiste français, ainsi que l'effondrement total du Congrès musulman et du Front populaire. Tout cela va accélérer le recul du mouvement gréviste qui avait vécu une période de force les années précédentes. La grève du 30 Novembre 1938 avait été un échec total et un tournant dangereux pour les travailleurs et pour la CGT³⁴.

5. Le rôle de la CGT dans les grèves du secteur agricole :

Le rôle de la CGT n'avait pas été exclusif aux villes, mais s'était étendu également aux ouvriers du secteur agricole. Au cours d'une réunion tenue le 16 Juin 1936, Fayette a déclaré que les ouvriers agricoles ont eux aussi droit à la vie, tels que les travailleurs industriels. Mais il a appelé depuis le 15 Juin, les grévistes à rester calmes et ne pas détruire le matériel agricole dont ils auront besoin un jour. Au cours des différentes réunions, les cadres syndicaux insistaient sur la nécessité de préserver les acquis antérieurs, à savoir le nombre d'heures de travail et les salaires, avec la nécessité de renforcer le gouvernement du Front populaire qui défend la cause des travailleurs. Dans un rapport du commissaire de police de Khemis Miliana (ex. Affreville), au sujet du discours prononcé par Mohamed Mahrouf³⁵, lors d'une réunion syndicale tenue le 13 août 1936 dans le



grand marché, et où étaient présents 500 « indigènes » et une dizaine d'européens, il a mentionné des extraits :

«Actuellement, le gouvernement admet et protège notre cause, il faut lui faire confiance en venant nombreux renforcer ce syndicat dont les délégués ne sont pas achetés, feront respecter vos droits³⁶».

Au cours de l'an 1937, les militants de la CGT avaient déployé de grands efforts pour organiser et éduquer les ouvriers agricoles, afin de faire face aux plans des colons soutenus par l'administration coloniale, qui vise à faire disparaître les acquis de 1936³⁷. Pour cela, Mahrouf a fait une tournée à travers différentes régions de département d'Alger pour expliquer l'instruction départementale relative aux congés payés des ouvriers agricoles. Au cours de cette tournée, il a adressé une liste de revendications au gouvernement général, dont on cite : empêcher le travail des pénitenciers, et la nécessité de protéger la main-d'œuvre locale.

6. Réactions vis-à-vis des grèves :

Les colons contestaient toute augmentation des salaires des ouvriers agricoles pour divers prétextes, fallacieux en majorité. Dans une lettre adressée au préfet d'Alger par l'administrateur principal de la commune mixte de Palestro (actuelle Lakhdaria), ce dernier explique les raisons de ce refus :

« Je suis intervenu auprès des colons que j'ai réunis dans chaque centre, afin qu'ils consentent à accorder un relèvement de salaire (...). Mais malgré mon insistance, (ils) se sont refusés catégoriquement, tout au moins pour le moment³⁸».

Pour cela, beaucoup de colons chassaient les grévistes de leurs champs, alors que d'autres exerçaient une pression horrible sur les autorités afin de recourir à la force pour protéger leurs propriétés, tout en menaçant d'employer eux même la force dans le cas où elles ne répondent pas à leurs doléances. Dans une lettre de Gaultier, gérant de la société du domaine de Sidi Aissa, adressée au maire de Maison carré (actuelle El Harrach), il lui a dit :

«Vous n'êtes sans ignorer que les fermes ont été occupées par les grévistes dans certaines régions de France, et vous avez certainement lu la décision prise par les propriétaires de la Cote d'Or, à savoir qu'ils



s'opposeront par tous les moyens, même par la force, même par les armes, à l'occupation de leurs fermes, de leurs caves³⁹ ».

Dans certaines régions, des colons avaient constitué des milices armées à l'instar Bordj El Kiffan et Maison Carré (El Harrach). En date du 17 juin 1936, l'assemblée communale de Bir Khadem a adressé une lettre au Gouvernement général, où il a été précisé clairement que certains travaux agricoles ne peuvent pas être retardés au risque de subir d'énormes pertes et exige de l'administration coloniale de prendre des mesures urgentes à cause de l'inquiétude vécue par les agriculteurs⁴⁰.

Du côté des autorités coloniales, les réactions étaient dans certains cas favorables aux grévistes, mais dans d'autres situations, elles répondaient par la répression. Le gouvernement général d'Algérie, avait ordonné la création de commissions paritaires pour le relèvement des salaires, selon un rapport adressé le 22 juillet 1936 au ministre de l'intérieur par le préfet d'Alger⁴¹. Mais précédemment à cela, le préfet d'Alger a adressé une correspondance aux différentes unités administratives de son département en date du 23 juin 1936 : « Au cas où l'enquête à laquelle vous aurez procédé ferait ressortir que le salaire agricole des indigènes ne constitue pas un minimum vital, vous voudrez bien convoquer les colons et obtenir d'eux un relèvement des salaires⁴² ». La situation des ouvriers agricoles étant connue de tout le monde, la décision de relèvement des salaires aurait du être une décision du gouvernement. Les réponses reçues des différentes municipalités et sous-préfecture, se sont accordées en majorité au sujet de la situation difficile vécue par les travailleurs, et à un degré supérieur par les ouvriers agricoles. Mais ils indiquent en l'occurrence que la situation n'était pas inquiétante. Le maire de la commune mixte de Maillot lui a dit :

« Cette catégorie d'ouvriers est évidemment peu fortunée, elle vit assez chichement du produit de son travail, mais elle arrive néanmoins à satisfaire à ses besoins vitaux.(...) Ce qui lui permet de vivre, c'est qu'il est comme tout Kabyle, extrêmement économe, d'une sobriété sans pareille, et surtout que, dans ce pays très morcelé, le simple ouvrier possède souvent, en dehors de son gain journalier, un lopin de terre,



planté de quelques oliviers ou figuiers, ainsi que quelques chèvres qui lui donnent son lait et son beurre. Ces petites ressources supplémentaires contribuent à relever son niveau de vie⁴³».

Les autres réponses des différentes unités administratives en notre possession s'accordent à reconnaître que les salaires perçus par les ouvriers agricoles étaient très insuffisants, mais qu'il était impossible de les relever pour plusieurs raisons, entre autres, la contestation des colons⁴⁴.

Au niveau du gouvernement de Paris, le ministre de l'agriculture français, après une vague de grèves connues dans les compagnes françaises et qui avait causé des dommages immenses, a ordonné dans une lettre adressée au préfet d'Alger en date du 02 juillet 1936 d'élargir les acquis de l'accord de Matignon aux entreprises agricoles⁴⁵. Le ministre de l'intérieur à lui aussi rejoint ce processus visant à améliorer le sort des ouvriers du secteur agricole, mais soucieux beaucoup plus du sort des récoltes à l'approche de la période des moissons⁴⁶.

D'autre part, l'administration locale a pratiqué divers types de pression sur les syndicats et les grévistes. Dans l'une des délibérations du conseil municipal d'Ouled Fayet, il a été décidé de demander à la municipalité de prévoir de faire appel à la main d'œuvre militaire en cas de grèves durant la saison des vendanges⁴⁷. Mais il y a eu aussi des réactions extrêmes allant jusqu'à demander au gouverneur général de leur procurer des armes qui seront destinées aux propriétaires, à l'instar de ce qu'avait fait le maire de Bousmail (ex. Castiglione) :

« Craignant que des troubles se produisent au moment des vendanges (...) j'ai l'honneur de bien faire avoir à ma commune une fourniture de 100 fusils et de munitions pour armer la population et lui permettre de se défendre en cas de conflit⁴⁸»

Le préfet d'Alger n'avait pas répondu favorablement à la demande du maire de Castiglione sous prétexte que la sécurité des biens et des personnes est la responsabilité des pouvoirs publics en collaboration avec les forces régulières de la police et de la gendarmerie seulement⁴⁹. D'autres maires étaient allés au delà, en formant des groupes armés composés de colons prêts à intervenir en cas où les



propriétés des colons seraient attaquées. On prend là l'exemple du maire de la commune d'Ouled Fayet qui avait adressé dans ce sens une lettre d'information au préfet d'Alger :

« À l'unanimité des propriétaires présents, il a été décidé que des patrouilles armées seront organisées sur le territoire de la commune, si le besoin s'en fait sentir pour protéger la main d'œuvre employée aux vendanges qui sont proches et pour s'opposer à l'envahissement des propriétés par les grévistes⁵⁰».

Dans le département de Constantine, la fédération des maires de Constantine a appelé à mettre fin à la tourmente politique et à prendre toutes les mesures d'urgence afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens⁵¹. Et face à tous ces appels, l'administration coloniale, n'a pas trop attendu pour amorcer le feuilleton des opérations de répression brutale à l'encontre du gréviste.

Au prix de toutes les souffrances, Le mouvement de grève déclenché dans le secteur agricole, avait permis aux ouvriers d'avoir un nombre d'acquis, entre autres l'engagement du patronat algérien à appliquer les lois en vigueur en France en matière de législation du travail et la création de syndicats CGT dans le milieu rural.

7. Conclusion:

Avant la colonisation, les systèmes d'exploitation en vigueur en Algérie n'avaient nullement favorisé la création de salariés dans le secteur agricole, dont l'essentiel du travail est accompli par l'entraide familiale (*Tiwizi*) et le *khemassat*. Le processus de dépossession enclenché par le pouvoir colonial dans diverses circonstances, a conduit à l'élimination progressive de ces systèmes traditionnels d'exploitation agricole et pousser les petits paysans à devenir salariés dans les exploitations coloniales.

La situation des ouvriers du secteur agricole était pire que celle des ouvriers des centres urbains. Ils n'avaient pas cette opportunité d'union et de lutte syndicale. Dispersés à travers les champs, désunis par des conflits religieux et tribaux et réprimés par les colons, ils n'avaient pu se structurer et s'engager dans des organisations syndicales. La propagation des idées syndicales avait commencé très longtemps après la fin de la première guerre mondiale après le retour



des immigrés indigènes qui avaient amorcé des actions de sensibilisation dans les compagnes. Epaulés par les différentes organisations syndicales à l'instar de la CGT et par les divers partis de gauche, cette sensibilisation battra son plein au temps du Front populaire. Derrière cette campagne de sensibilisation, il y avait eu de multiples desseins ; certains pour améliorer les conditions des paysans et des ouvriers agricoles et d'autres pour constituer une redoutable carte de pression sur les gouvernements. Entre ceci et cela, les ouvriers du secteur agricole dans de nombreuses circonstances, se sont retrouvés mêlés à des mouvements grévistes très durs, longs et violents mais réussis et qui ont effrayé les autorités coloniales.

Le prix de lutte payé par les ouvriers agricoles avait été très cher, si on le compare à celui des travailleurs des autres secteurs. La raison est que les ouvriers agricole ne devaient pas faire face à la seule procédure d'expulsion, de démobilisation et de réduction des salaires , mais ils ont dû faire face aussi aux forces de sécurité et aux milices armées qui ont tué et blessé un grand nombre de grévistes et de militants syndicaux. Après tous leurs sacrifices et au prix de leur sang, ils avaient quelques acquis au temps du Front populaire mais vite abandonnés après la chute de ce dernier.

7. Renvois:

¹. Son synonyme en arabe : les cinquièmes, et ils sont des paysans qui cultivaient les terres des tiers en contrepartie du cinquième de la production.

². Teyeb Chentouf, (1985), *Maghreb, la traversée de siècle*, Paris, l'Harmattan, 1981, p.88.

³. René Arrus, *L'eau en Algérie, de l'impérialisme au développement (1830-1962)*, OPU, Alger, p.65.

⁴. Teyeb Chentouf, op.cit., p.91.

⁵. Claude martin, (1963), *Histoire de l'Algérie française entre 1830 et 1962*, les 04 fils Aymen, Paris, p.221-222.

⁶. Djilali Sari et al., (1989), *l'Algérie dans l'histoire : Bouleversements socio-économiques*, OPU, Alger, p.182-183.

⁷. AOM, 1K46, rapport mensuel sur la situation politique des indigènes pendant le mois de juillet 1918.



- ⁸. Jacques Marseille, (1984), *Empire coloniale et capitalisme français (années 1980 – années 1950) : Histoire d'un divorce*, t.01, Thèse de Doctorat d'Etat, Paris I, p.161.
- ⁹. Fouad Soufi, « Le monde ouvrier en Algérie 1884-1907, éléments pour une recherche sur les origines de mouvement ouvrier en Algérie », dans : *Travaux de l'Institut Arabe de Travail*, n°01, 1979, p. 29-54.
- ¹⁰. Nora Benallegue Chaouia, (2004), *L'Algérie, mouvement ouvrier et question nationale, (1919 -1954)*, OPU, Alger, p.55.
- ¹¹. La Défense ,02 Mars 1934.
- ¹². Revue socialiste : Essai sur l'histoire de mouvement ouvrier algérien de 1920 à 1954, op.cit. p.09.
- ¹³. Nora Benallegue, (1981), *Le mouvement syndical en Algérie (1930-1935)*, thèse de doctorat de 3^{ème} cycle en histoire, Université Paris VII, p.193.
- ¹⁴. René Gallissot, (1969), *L'économie de l'Afrique de Nord*, 3^{ème} éd. Refondue, OPU Paris, p.70.
- ¹⁵. Marcel Emerit, André Nouschi, (1962), *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales de la conquête jusqu'en 1919. Essai d'histoire économique et sociale*. Annales. Économies, Sociétés, Civilisations, vol.17, n° 6, p. 1214 – 1219.
- ¹⁶ L'Ikdam, n°29 du 15 Novembre 1932
- ¹⁷.Ibid.
- ¹⁸ Nora Benallegue, (1957), *Le mouvement syndical*, op. cit., p. 196-197.
- ¹⁹. Ayache Albert. « Les grèves de juin 1936 au Maroc ». Dans : *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 12^e an., n° 3, p.418-429.
- ²⁰. Charles-Robert Ageron, Fanny Colonna, (1977), « Instituteurs algériens (1883-1939) », dans : *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol.32, n°4, p. 717-720.
- ²¹ Juliette Bessis, (1997), *Maghreb, la traversée de siècle*, Paris, L'Harmattan, p.205.
- ²². Aom, 1H25, *Statuts de syndicat professionnel agricole et viticole de Jemmapes*.
- ²³.Aom, 1H25, *Statuts de syndicat des colons d'Akbou et des oléiculteurs de Kabylie*.
- ²⁴.Aom, 1H25, *Statuts de syndicat agricole et viticole de Jemmapes*.
- ²⁵. Aom, 1K46, *Rapport mensuel sur la situation politique des indigènes pendant le mois de juillet 1919*.
- ²⁶. Abed el Kader Djeghloul, (1986), *Huit études sur l'Algérie*, Entreprise nouvelle du livre, Alger, p.94.
- ²⁷. AOM, 1K46, *Rapport sur la situation politique et administrative des indigènes jusqu'au 30 Novembre 1922*, p.34 et 35.
- ²⁸. Revue socialiste : Essai sur l'histoire de mouvement ouvrier algérien de 1920 à 1954, op.cit.p .13
- ²⁹. Aom, 1K5/2. *Lettre de préfet d'Alger adressée au gouverneur général d'Algérie en date de 08 Juillet 1936*.



- ³⁰.Aom, 1K5/2, *Lettre de sous préfet de Tizi Ouzou adressée au préfet d'Alger en date de 07 Juin 1936 au sujet de l'état d'esprit des populations indigènes.*
- ³¹.Aom, 1K5/2, *Lettre de préfet d'Alger adressée au ministre de l'intérieur en date de 22 Juillet 1936.*
- ³².Ibid.
- ³³.AOM, 09H36, *Rapport du commissariat de police.*
- ³⁴. Nora Benallegue, *Le mouvement syndical en Algérie (1930-1942)*, op.cit. p.421, 422.
- ³⁵. Mohamed Mahrouf, délégué syndical CGT d'Alger et secrétaire général des syndicats agricoles de département d'Alger
- ³⁶.Aom, 1K5/2, *Rapport de commissaire d'Affre ville adressé au préfet d'Alger en date de 17 Aout 1936 au sujet d'un rassemblement syndical des ouvriers agricoles.*
- ³⁷. Le décret du 01 aout 1936 a prévu l'installation des comités pour la fixation des salaires. Les colons avaient violemment contesté les comités et ont noyauté ces comités avec la complicité de l'administration coloniale pour défendre leurs intérêts.
- ³⁸.Aom, 1K5/2, *Lettre de l'administrateur de la commune mixte de Palestro (El Akhdaria) adressée au préfet d'Alger en date de 02 Juillet 1936.*
- ³⁹.Aom, 1K5/2, *Lettre de gérant de domaine de Sidi Aissa adressée au Maire de Maison –Carrée en date de 31 Juillet 1936.*
- ⁴⁰. La dépêche Algérienne, 18 Juin 1936.
- ⁴¹.Aom, 1K5/2, *Lettre de préfet d'Alger adressée au ministre de l'intérieur en date de 22 Juillet 1936.*
- ⁴².Aom, 1K5/2, *Lettre de préfet d'Alger adressée aux déférentes unités administratives en date de 23 Juin 1936.*
- ⁴³. AOM, 1K5/2, Réponse du maire de la commune de maillot adressée au préfet d'Alger.
- ⁴⁴. Aom, 1K5/2, *Lettre de maire de la ville de Boufarik adressée au préfet d'Alger en date de 12 Aout 1936.*
- ⁴⁵.Aom, 1K5/2, *Lettre de ministre français d'agriculture adressée au préfet d'Alger en date de 02 Juillet 1936.*
- ⁴⁶.Aom, 1K5/2, *Lettre de ministre français de l'intérieur adressée aux préfets d'Algérie en date de 07 Juillet 1936.*
- ⁴⁷.Aom, 1K5/2, *Lettre de maire d'Ouled Fayet adressée au préfet d'Alger en date 29 Aout 1936.*
- ⁴⁸.Aom,1K5/2.Lettre de maire de Castiglione adressée au préfet d'Alger en date de 05 Aout 1936.
- ⁴⁹.Aom, 1K5/2, *Lettre de préfet d'Alger adressée au maire de Castiglione en date de 19 Aout 1936.*
- ⁵⁰.Aom, 1K5/2, *Lettre de maire d'Ouled Fayet adressée au préfet d'Alger en date 29 Aout 1936.*
- ⁵¹.La dépêche Algérienne, 19 Juin 1936.